

Natalie Gandais  
22 rue du 11 novembre  
94800 VILLEJUIF  
06 62 20 40 13  
natalie.gandais@gmail.com

**Contribution à l'enquête publique sur le « déclassement du domaine public »  
d'un morceau de la rue de la Commune**

Villejuif, le 4 juillet 2016

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis conseillère municipale, appartenant au groupe écologiste et citoyen dénommé *Avenir à Villejuif*. Jusqu'au 20 janvier dernier, j'étais adjointe au maire, en charge notamment de l'urbanisme.

En principe, les transformations dans le secteur de la rue Commune et notamment ce qui concerne la Zac Aragon devaient relever de ma délégation.

Toutefois, après deux rencontres auxquelles j'ai participé avec la société Sadev 94 (aménageur de la Zac Aragon), les 14 mai et 27 juin 2014, le maire a décidé de m'écarter et de traiter tout seul les relations avec cet aménageur.

J'ai pris connaissance des nouvelles orientations de la Zac Aragon lors des réunions préparatoires à la révision du PLU.

J'ai appris également, lors de mes réunions de préparation budgétaire avec le service de l'urbanisme, que la Sadev était redevable à la Ville de Villejuif de sommes très importantes, de l'ordre de 3 millions d'euros, correspondant à des sommes dues à l'issue de la clôture de plusieurs Zacs qu'elle avait aménagées (Centre-Ville, Barmonts, Pasteur), depuis au moins 2013 et début 2014.

J'ai demandé qu'une note précise soit faite sur ce point, alors que notre budget était très difficile à élaborer. Ensuite, le non-recouvrement de ces 3 millions d'euros a gravement affecté l'exécution du budget 2015, mettant en difficulté de nombreux services et agents.

Le maire a évoqué cette note à plusieurs reprises. Toutefois, je n'ai jamais obtenu qu'elle me soit communiquée.

Alors que je représentais la Ville au conseil d'administration de la Sadev en 2015, j'ai refusé de voter les comptes au motif que la Sadev devait ces sommes à la Ville. Il m'a été répondu que la Sadev conservait ces sommes en attendant que la Ville ait pris des décisions sur la poursuite de la ZAC Aragon.

A la date du conseil du 20 mai 2016, ces sommes conséquentes n'avaient pas été recouvrées.

S'agissant du déclassement de la rue de la Commune dans la perspective d'une cession au bénéfice de l'aménageur Sadev, le groupe *Avenir à Villejuif* avait voté « contre », notamment « tant que la Sadev ne paie pas ce qu'elle doit à la Ville ». C'est pourquoi, monsieur le Commissaire enquêteur, je vous suggère de ne pas déclarer l'utilité publique du déclassement de la rue de la Commune.